



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

**MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON
ET DU VAL DE L'EYRE**

12 rue du Parc de l'Estey
33260 LA TESTE DE BUCH

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Dossier suivi par M. Nicolas MALAUZAT et Mme Valérie GELINAUD
Commissaires aux Comptes

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES



+33 (0)5 57 19 12 12



sagec@actheos.com



www.actheos.com

MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association Mission Locale du Bassin d'Arcachon,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, notamment s'agissant du correct rattachement à l'exercice des subventions et concours publics en considération des conventions conclues avec les financeurs et du degré d'avancement des travaux à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner notamment le correct rattachement des produits à l'exercice en considération des conventions conclues avec les financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

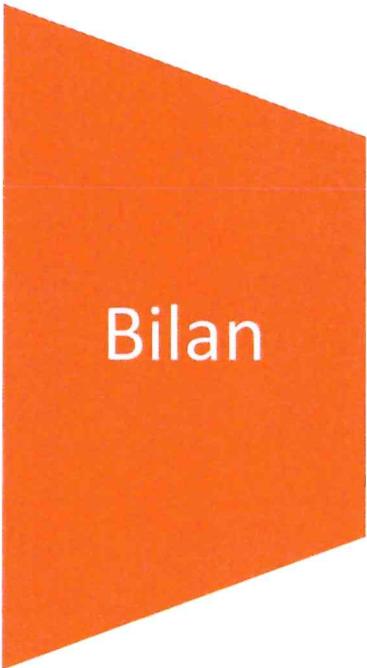
Fait à Bruges, le 05 juin 2024
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Valérie GELINAUD
Commissaire aux Comptes



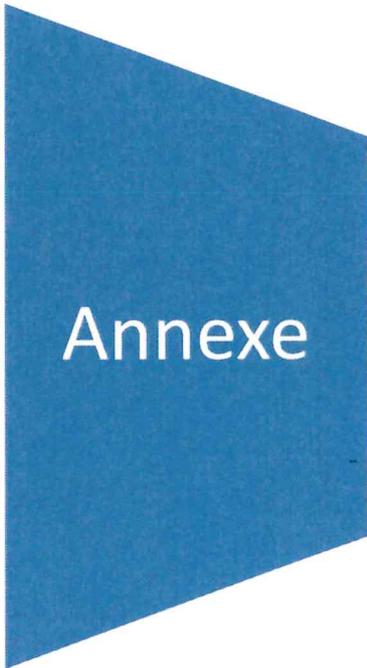
Nicolas MALAUZAT
Commissaire aux Comptes associé



Bilan



Compte
de
Résultat



Annexe

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	119 430	103 352	16 078	22 527	- 6 449
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	5 900		5 900	2 900	3 000
TOTAL (I)	125 330	103 352	21 978	25 427	- 3 449
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes ratés	25 480		25 480	16 271	9 209
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	264 853		264 853	272 334	- 7 481
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	366 258		366 258	411 967	- 45 709
Charges constatées d'avance	8 728		8 728	7 652	1 076
TOTAL (II)	665 319		665 319	708 224	- 42 905
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	790 648	103 352	687 296	733 650	- 46 354

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	396 045	347 085	48 960
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-58 371	48 960	- 107 331
Situation nette (sous total)	337 674	396 045	- 58 371
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	337 674	396 045	- 58 371
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques	100 614	97 191	3 423
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	100 614	97 191	3 423
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres as			
Emprunts et dettes auprès des établissements			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 410	38 004	- 6 594
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	210 584	185 395	25 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattach			
Autres dettes	7 015	7 015	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		10 000	- 10 000
TOTAL (IV)	249 008	240 414	8 594
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	687 296	733 650	- 46 354
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement com			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	25 805	23 804	2 001	8.41
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'explo	1 441 996	1 372 255	69 741	5.08
. Versements des fondateurs ou consommati				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plu				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss.. dépréciat.. prov.	27 435	39 235	- 11 800	-30.08
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3	102	- 99	-97.06
Total des produits d'exploitation (I)	1 495 239	1 435 396	59 843	4.17
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	306 067	288 461	17 606	6.10
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	77 165	65 499	11 666	17.81
Salaires et traitements	847 741	757 283	90 458	11.95
Charges sociales	278 703	253 396	25 307	9.99
Dotations aux amortissements et aux dépréciat	10 579	11 206	- 627	-5.60
Dotations aux provisions	18 344	4 313	14 031	325.32
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	181	418	- 237	-56.70
Total des charges d'exploitation (II)	1 538 780	1 380 575	158 205	11.46
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-43 541	54 821	- 98 362	-179.42
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'act				
Autres intérêts et produits assimilés	3 083	1 287	1 796	139.55
Reprises sur provisions et dépréciations et t				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières				
Total des produits financiers (III)	3 083	1 287	1 796	139.55
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées	14		14	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilière				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
Total des charges financières (IV)	14		14	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 069	1 287	1 782	138.46
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - Total des charges financières (IV))	-40 472	56 109	- 96 581	-172.13
<i>Produits exceptionnels</i>				
Sur opérations de gestion		3 742	- 3 742	-100.00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de char				
Total des produits exceptionnels (V)		3 742	- 3 742	-100.00
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Sur opérations de gestion	17 707	10 837	6 870	63.39
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Total des charges exceptionnelles (VI)	17 707	10 837	6 870	63.39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-17 707	-7 095	- 10 612	149.57
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	192	54	138	255.56
Total des produits (I + III + IV)	1 498 322	1 440 425	57 897	4.02
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 556 693	1 391 466	165 227	11.87
EXCEDENT OU DEFICIT	-58 371	48 960	- 107 331	-219.22
<i>Evaluation des contributions volontaires en n</i>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature	18 650	18 271	- 18 271	-100.00
. Bénévolats				
Total	18 650	18 271	- 18 271	-100.00
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et ser	8 654	8 654	- 8 654	-100.00
. Prestations				
. Personnel bénévole	9 996	9 617	- 9 617	-100.00
Total	18 650	18 271	- 18 271	-100.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

La Mission Locale du Bassin d'Arcachon favorise le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle.

Elle se fixe pour but :

- De coordonner, de favoriser et de promouvoir toutes les actions ou initiatives destinées à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- De renforcer la lutte contre l'exclusion et la marginalisation en disposant de structures et de moyens adaptés à une couverture géographique plus satisfaisante au regard de la situation de ces jeunes et à un élargissement des missions,
- De prendre en compte la problématique globale de l'insertion des jeunes, à savoir l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité, les transports, la vie quotidienne, les ressources, les loisirs, la culture, la citoyenneté et le développement économique.

Sa vocation sera de proposer en de mêmes lieux une complémentarité de services de proximité et permettre le fonctionnement d'un réseau d'accueil opérationnel. Pour ce faire, elle se doit :

- De faire en sorte qu'un public sans emploi puisse bénéficier de structures d'accueil adaptées, d'informations très larges et d'une orientation personnalisée,
- D'aider les jeunes à définir un processus d'insertion professionnelle s'appuyant sur des actions de formation dans le cadre des dispositifs de droit commun et sur un itinéraire renforcé mobilisant des moyens complémentaires,
- D'assurer un suivi spécifique, adapté à la situation de chaque jeune ayant fait l'objet d'un parcours d'insertion,
- D'assurer des permanences dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale adhérents qui le souhaitent,
- D'assurer des liens plus étroits avec l'environnement économique afin de concourir à un projet de développement susceptible de favoriser l'insertion locale des jeunes dans son sens le plus large.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 687 296,38 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 58 371,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/05/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement comptable ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, du règlement comptable ANC n° 2019-04 (ESSMS), et n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Indemnités de fin de carrière :

Option retenue :

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 est de 3.20% ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.
engagements sont évalués à 100 613.81 € à la clôture 2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	115 299	4 130		119 430
Immobilisations financières	2 900	3 000		5 900
TOTAL	118 199	7 130		125 330

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II			
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	11 352	65		11 417
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	81 421	10 514		91 935
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	92 773	10 579		103 352
TOTAL GENERAL (I+II+III)	92 773	10 579		103 352

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	264 595
TOTAL	264 595

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	347 085	48 960			396 045
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	48 960	-48 960	58 371		-58 371
Dont générosité du public					
Situation nette	396 045		58 371		337 674
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	396 045		58 371		337 674
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	31 410	31 410		
Dettes fiscales et sociales	210 584	210 584		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 015	7 015		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	249 008	249 008		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	17 439
Dettes fiscales et sociales	156 993
Autres dettes	7 015
TOTAL	181 446

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Tableau des Ressources

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	
- Reversements de subvention	1 441 996 €
Région	203 686€
Etat	671 698€
Département	44 974€
ARML	46€
Pole emploi/PPAE	90 485€
Coban	184 302€
Cobas	177 930€
Val de l'Eyre	55 135€
ARS	10 000€
Sécurité Routière	3740
Autres produits d'exploitation perçus	53 243 €
Produits financiers perçus	3 083 €
TOTAL DES RESSOURCES	= 1 498 322 Euros

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres	25	
TOTAL	29	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 800€.

Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de contributions volontaires en nature. Elles sont comptabilisées dans les comptes 86 et 87 pour 18 650€ correspondant à :

- 8 654.47€ de la valorisation de mise à disposition des locaux,
- 9 996€ de valorisation de bénévolat.

MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE

LOCAUX MIS A DISPOSITION – Année 2023

	COMMUNE Emplacement	ADRESSE	SUPERFICIE	LOYER ANNUEL VALORISÉ
COBAS	ARCACHON Centre Social	33120 Place des Grand Chênes	14 m2	1680€
	LA TESTE DE BUCH SIEGE	33260 12 rue du Parc de l'Estey		Loyer payant
	CAZAUX Centre Social	33260 6 rue Raymond Sanchez	11 m2	x
	GUJAN-MESTRAS Relai Emploi	33470 Place du Général de Gaulle	11,16 m2	266,25 €
	LE TEICH CCAS	33470 57B av.de la Côte d'Argent		x
COBAN	BIGANOS	33380 Rue Pierre de Coubertin	12 m2	1840 €
	BIGANOS Garantie Jeunes	33380 Route des Lacs		Loyer payant
	MIOS Mairie Annexe	33380 Place du 11 Novembre	7 m2	2600 €
	MARCHEPRIME CCAS	33380 2 rue Jacques Blicck	7 m2	115 €
	AUDENGE CCAS / Villa Isabelle	33980 Rue du Haras	15 m2	1553,40 €
	ANDERNOS Centre Administratif	33510 260 Bd de la République		Loyer payant
	LANTON Pôle Territorial	33138 1 rue Transversale	12 m2	x
	ARES P.A.I.J	33740 7B rue du Temple	24 m2	x
	LEGE-CAP-FERRET CCAS	33950 79 avenue de la Mairie	10 m2	600 €
VAL DE L' EYRE	SALLES CCAS	33770 11 Allée du Champs de Foire	9,30 m2	x
	LE BARP Mairie	33114 Avenue des Pyrénées	20 m2	x
	BELIN-BELIET P.R.J	33830 1 rue des Ecoles	50 m2	x
	SAINT MAGNE RDV au BARP	33114 Avenue des Pyrénées	X	
	LUGOS RDV à Salles	33770 11 Allée du Champs de Foire	x	